



RAPPORT ANNUEL 2007 • 2008



RAPPORT ANNUEL 2007 • 2008

RAPPORT DU PRÉSIDENT — *Assemblée annuelle 2008*

Chers collègues,

L'année 2007 – 2008 a été une année de transition pour le Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CRHSC) et il s'en sort renouvelé et revitalisé. Nous étendons notre portée au-delà du travailleur autonome et des petites et moyennes entreprises qui ont été la cible de notre attention depuis plusieurs années, pour inclure les grandes entreprises de nos industries culturelles.

En réponse à la priorité du ministère des Ressources humaines et Développement Social Canada sur les grandes industries culturelles d'importance économique et ayant un impact sur le marché du travail, le CRHSC a coordonné deux importantes études au cours de la dernière année dont une sur les grands employeurs du milieu culturel, et une autre sur l'industrie de l'Édition. L'objectif de ces recherches était d'identifier les joueurs importants dans les industries suivantes : le cinéma, l'édition, la musique, les nouveaux médias et la radiotélédiffusion; de définir leur impact économique et leur impact sur le marché du travail; d'identifier leurs problèmes en matière de ressources humaines; et, de déterminer de quelles façons ces joueurs peuvent travailler avec le CRHSC à l'avenir.

Le CRHSC a également entrepris une révision de sa propre gestion dans le contexte de cette recherche afin de s'assurer que l'ensemble de son infrastructure de gestion, y compris le Conseil d'administration et ses comités, représente adéquatement et équitablement toutes les parties du secteur culturel incluant les grands employeurs.

Par conséquent, le CRHSC a dressé une liste de candidats pour son Conseil d'administration qui inclut un nombre égal d'employeurs et de travailleurs — un de chacune des industries culturelles et des sous secteurs. Il y a quatre nouveaux postes au Conseil d'administration: deux pour les diffuseurs (employeur et travailleur), et deux pour le cinéma (employeur et travailleur). Le nombre total de postes au Conseil d'administration est de 16 élus (un employeur et un travailleur pour chaque industrie : cinéma, radiotélédiffusion, nouveaux médias, musique, édition, arts de la scène, arts visuels et métiers d'art, et patrimoine), et trois postes nommés par le Conseil d'administration, au besoin.

Il y aura 10 nouveaux membres au Conseil d'administration au cours de l'année qui vient. Afin d'assurer une transition en douceur, je serai à la présidence pour une autre année, Bruce Porter y sera à titre de secrétaire, et Ellen Busby, à titre de trésorière.

Richard Hornsby
PRÉSIDENT

Afin de renforcer ses relations avec les organisations et associations culturelles, le CRHSC a stipulé que les membres du Conseil d'administration représenteront les organisations qui les ont élus. Toutefois, comme membre du Conseil d'administration, ils jouent un rôle double puisqu'ils devront représenter également l'ensemble des employeurs et des travailleurs qui font partie de leur industrie ou sous-secteur.

Le CRHSC est fier de la liste de candidats qu'il présentera aux membres à l'Assemblée annuelle de 2008 et est enthousiaste en pensant au travail que nous pouvons accomplir pendant l'année avec une équipe si distinguée et qui a autant d'affinités. Nous attendons l'année 2008 – 2009 avec impatience.

RAPPORT ANNUEL 2007 • 2008

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE — *Assemblée annuelle 2008*

Chers amis et collègues,

Au cours de l'année dernière, le Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CRHSC) a continué de développer des stratégies nationales de formation pour les industries culturelles. Ces stratégies sont le résultat d'une grande démarche de consultation et de collaboration organisée par le CRHSC et du dynamisme des industries culturelles. Plusieurs points saillants ont marqué nos progrès en 2007-2008.

C'est avec fierté et plaisir que nous avons convoqué les leaders et les représentants de l'industrie du cinéma et de la télévision à la première réunion du Conseil consultatif national sur la formation. Ce conseil a pour mandat d'encourager la mise en œuvre des recommandations de la stratégie nationale de formation pour le cinéma et la télévision : *3, 2, 1...ACTION!* C'est aussi avec plaisir que nous avons accueilli les représentants et les éducateurs/formateurs des professions techniques de cette industrie lors d'une table ronde pour nous pencher sur les conclusions et les recommandations d'une analyse des lacunes dans la formation pour les professions techniques. Nous avons ajouté les chartes et profils de compétences ainsi que les analyses de lacunes dans la formation des réalisateurs et des producteurs en cinéma et télévision à la liste d'outils dont disposent les travailleurs, les employeurs et les éducateurs de l'industrie du cinéma et de la télévision.

Pour l'industrie de la musique, le CRHSC a mené une série de consultations régionales à travers le Canada afin d'évaluer un document stratégique de formation sur les compétences en affaires dans l'industrie de la musique. *Vivre de la musique* est une stratégie nationale de formation qui a été validée par les leaders de l'industrie et les éducateurs/formateurs lors d'une table ronde en mars. Ceci a préparé le terrain pour la première réunion du Conseil consultatif national sur la formation, en juin. Parallèlement à cette activité, le Conseil développe des chartes et profils de compétences et des analyses de lacunes dans la formation pour les réalisateurs d'enregistrements sonores et les agents de spectacles. Ces ressources s'ajoutent à la liste d'outils pour la gestion des affaires dans l'industrie de la musique et s'adressent aux cinq fonctions suivantes : développement, mise en marché et distribution; édition musicale; gestion d'artistes; réalisation d'enregistrements sonores; et, production de spectacles (agent de spectacles, diffuseur et, au Québec, producteur de spectacles).

Le Conseil a entrepris un projet très intéressant avec les leaders de l'industrie des nouveaux médias pour développer une carte routière technologique pour la création de contenu dans les nouveaux médias. La carte routière technologique sert à prévoir ce que sera la création de contenu en nouveaux médias dans cinq ans et quelles démarches doivent être entreprises pour enrichir les options de cette industrie en pleine expansion. Tout en étant conscient des besoins des grandes entreprises dans le domaine des nouveaux médias, le CRHSC s'est concentré sur les petites et moyennes entreprises et a développé du matériel de cours sur le *Démarrage d'une entreprise en nouveaux médias au Canada*.

Pour ce qui est de l'Édition du livre, lors d'une table ronde tenue à la fin mars, les éditeurs et les éducateurs ont pris connaissance des offres et des besoins en formation destinée aux éditeurs, et ont donné leur accord final au contenu du cours *Commercialisation de livres dans le monde virtuel*.

L'année a été productive, marquée par l'engagement actif des employeurs et des travailleurs de toutes les industries culturelles, et par la somme incalculable de temps, d'énergie et de ressources dédiés à l'atteinte de nos objectifs.

Nous sommes reconnaissants envers nos partenaires du secteur culturel et envers RHDSC pour leur contribution aux ressources humaines du secteur culturel.

Susan Annis
DIRECTRICE GÉNÉRALE

**Le Conseil des ressources humaines
du secteur culturel**

**États financiers
au 31 mars 2008**

Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
Bilan	3
Résultats d'exploitation	4
Évolution des actifs nets	4
Notes complémentaires	5 - 9
Relevé des revenus	10

Rapport des vérificateurs

Aux membres du
Conseil des ressources humaines du secteur culturel

Nous avons vérifié le bilan du Conseil des ressources humaines du secteur culturel au 31 mars 2008 et les états des résultats d'exploitation et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur les corporations canadiennes, nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception des changements décrits à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 28 mai 2008

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel

Bilan

au 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	671 084	383 369
Placements à court terme (note 4)	121 952	167 060
Comptes débiteurs	88 200	125 255
Frais payés d'avance	10 561	7 268
	<u>891 797</u>	<u>682 952</u>
Placements (note 4)	72 471	60 122
Immobilisations (note 5)	1 527	2 181
	<u>965 795</u>	<u>745 255</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	349 467	350 635
Fonds engagés (note 6)	292 139	110 879
Revenus reportés	18 088	4 430
	<u>659 694</u>	<u>465 944</u>
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	1 527	2 181
Non affectés	304 574	277 130
	<u>306 101</u>	<u>279 311</u>
	<u>965 795</u>	<u>745 255</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel

Résultats d'exploitation

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
Revenus (annexe 1)	2 169 085	2 114 925
Dépenses		
Mobilier, matériel et location	25 957	33 400
Programmes de stages	485 344	447 395
Honoraires d'avocats, de comptabilité et de vérification	14 300	12 175
Communications et marketing	36 234	40 292
Loyer et frais d'entreposage	56 307	58 926
Assurances	3 240	4 479
Frais de bureau	40 918	40 896
Poste et messagerie	10 175	13 482
Créances douteuses	204	12 298
Frais bancaires	3 516	3 555
Honoraires professionnels	434 922	398 355
Impression et traduction	136 504	145 228
Salaires, bénéfiques et rémunérations occasionnelles	416 399	417 862
Télécommunications	25 346	22 054
Déplacement et hébergement	376 856	399 519
Conception et développement du site web	75 419	48 408
Amortissement des immobilisations	654	936
	<u>2 142 295</u>	<u>2 099 260</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	26 790	15 665

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel

Évolution des actifs nets

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>		<u>2007</u>
	Investis en	Non affectés	Total
	immobilisations	\$	Total
	\$	\$	\$
Solde au début	2 181	277 130	279 311
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(654)	27 444	26 790
Solde à la fin	<u>1 527</u>	<u>304 574</u>	<u>306 101</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel

Notes complémentaires

au 31 mars 2008

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel ("le Conseil") est un organisme à but non-lucratif constitué sans capital-action le 4 octobre 1994 en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes. Le Conseil a pour mission d'entamer, de coordonner et de promouvoir la planification, la gestion, le développement et la formation en ressources humaines dans le secteur culturel. Ces états financiers présentent l'ensemble des programmes du Conseil. En tant qu'organisme à but non-lucratif, le Conseil est exempt d'impôts.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Le 1er avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, le Conseil a appliqué les recommandations du nouveau chapitre 1506, « Modifications comptables », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007, établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. De plus, la nouvelle norme exige la communication des nouvelles sources premières de PCGR publiées mais non encore entrées en vigueur ou non encore adoptées par le Conseil. La nouvelle norme n'a pas d'incidence sur les résultats financiers du Conseil.

Le 1er avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, le Conseil a adopté les nouvelles recommandations des chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*.

Les chapitres 3855 et 3861 traitent de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers dans les états financiers. Les dispositions transitoires de ces chapitres exigent que le Conseil réévalue les actifs et les passifs financiers, le cas échéant, à l'ouverture de son exercice. Tout ajustement de la valeur comptable antérieure est comptabilisé comme ajustement des actifs nets à l'ouverture de l'exercice d'adoption. Les états financiers des exercices antérieurs ne sont pas retraités.

L'adoption de ces nouvelles recommandations a eu les effets suivants sur le classement et l'évaluation des instruments financiers du Conseil, qui étaient antérieurement comptabilisés au coût :

- L'encaisse est classée comme actif financier détenu à des fins de transaction. Elle est évaluée à la juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état des résultats d'exploitation. Cette modification n'a eu aucun effet sur les états financiers au 31 mars 2008;
- Les comptes débiteurs sont classés comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses. Cette modification n'a eu aucun effet sur les états financiers au 31 mars 2008;

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel

Notes complémentaires

au 31 mars 2008

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

- Les placement à court et à long terme sont classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, incluant toute dépréciation. Cette modification n'a eu aucun effet significatif sur les états financiers au 31 mars 2008;
- Les créiteurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette modification n'a eu aucun effet sur les états financiers au 31 mars 2008.

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction du Conseil doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Conseil pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagé les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports non dépensés sont comptabilisés à titre de fonds engagés au bilan jusqu'au terme de l'entente connexe. Les apports non dépensés à la date de terminaison de chaque entente de contribution sont remboursables au donateur.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à titre de produits lorsque le Conseil reçoit les immobilisations. Ces apports sont comptabilisés à la juste valeur des immobilisations ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les revenus de placements sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel

Notes complémentaires

au 31 mars 2008

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation en tenant compte de leur valeur résiduelle selon la méthode du solde dégressif au taux annuel de 30%.

Les immobilisations acquises au cours de l'exercice sont amorties en utilisant un taux égal à la moitié du taux annuel.

Les acquisitions d'immobilisations relatives aux projets du Ministère des Ressources humaines et du Développement social Canada (RHDSO) sont passées en charge à la date d'acquisition puisque les immobilisations ne deviennent la propriété du Conseil seulement lorsque l'approbation du directeur général des Partenariats en ressources humaines est reçue à la conclusion du projet.

4 - PLACEMENTS

Les placements consistent de certificats de dépôts garantis portant intérêt de 4,11 % à 4,86 % (4,00 % à 4,38 % - 2007) échéant entre août 2008 et août 2009.

5 - IMMOBILISATIONS

	2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipement informatique	9 297	7 770	1 527
	-----	-----	-----
			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipement informatique	9 297	7 116	2 181
	-----	-----	-----

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel

Notes complémentaires

au 31 mars 2008

6 - FOND^S ENGAGÉS

Fonds provenant de RHDSC et autres agences gouvernementales:

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
Solde au début	110 879	223 833
Apports reçus	2 237 436	1 928 885
Dépenses engagées	<u>(2 056 176)</u>	<u>(2 041 839)</u>
Solde à la fin	<u>292 139</u>	<u>110 879</u>

Les fonds engagés représentent l'excédent des revenus sur les dépenses des différents programmes pour l'exercice terminé le 31 mars 2008. En vertu des diverses ententes de financement, ces sommes peuvent être reportées à l'exercice financier suivant, sauf dans le cas des ententes prenant fin au cours de l'exercice financier courant ou lorsque les fonds sont retournés au donateur. Au 31 mars 2008, un montant de 64 111 \$ (nil \$ en 2007) doit être retourné à un donateur.

7 - EMPRUNT BANCAIRE

Le Conseil a un emprunt bancaire autorisé totalisant 50 000 \$ qui n'était pas utilisé au 31 mars 2008. Cet emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel plus 1 % et est garanti par une cession générale des créances.

8 - ENGAGEMENTS

Le Conseil s'est engagé, d'après des contrats de location pour ses locaux et pour de l'équipement de bureau, échéant entre juin 2008 et juin 2010, à verser une somme de 80 141 \$. Les paiements minimums exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à 62 900 \$ en 2009, 16 855 \$ en 2010 et 386 \$ en 2011. Le renouvellement du bail pour la location des locaux s'effectue sur une base annuelle.

9 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Les opérations du Conseil sont substantiellement financées par des contributions de RHDSC.

10 - ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aucun état des flux de trésorerie n'a été présenté puisque les principales activités d'exploitation, d'investissement et de financement sont évidentes à la lecture des autres états financiers et qu'il n'apporterait aucune information supplémentaire.

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel

Notes complémentaires

au 31 mars 2008

11 - NORMES COMPTABLES FUTURES

En juin 2007, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a modifié le chapitre 1400, « Normes générales de présentation des états financiers » afin d'exiger de la direction qu'elle évalue la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation sur une période minimum de 12 mois à compter de la date de clôture, sans toutefois s'y limiter. Ces nouvelles exigences entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008 et le Conseil les mettra en application à compter du 1er avril 2008. Les nouvelles exigences couvrent seulement les informations à fournir et n'auront pas d'incidence sur les résultats financiers du Conseil.

En décembre 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié une nouvelle norme comptable, soit le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital ». Le nouveau chapitre établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital du Conseil et la façon dont il est géré. Cette nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 2007 et le Conseil la mettra en application à compter du 1er avril 2008. La nouvelle norme comptable couvre seulement les informations à fournir et n'aura pas d'incidence sur les résultats financiers du Conseil.

En décembre 2006, l'ICCA a publié les nouveaux chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863, « Instruments financiers – présentation » qui traitent de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers. Ces nouvelles normes entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 2007 et le Conseil les mettra en application à compter du 1er avril 2008. Ceux-ci placent davantage une emphase sur la divulgation de la nature et de la gestion des risques résultants des instruments financiers. Les nouvelles normes comptables couvrent seulement les informations à fournir et n'auront pas d'incidence sur les résultats financiers du Conseil.

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel

Relevé des revenus - (annexe 1)

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
Fonctionnement		
Entente d'infrastructure (4617965)	135 045	
Entente d'infrastructure (625624)	333 306	511 663
	468 351	511 663
Ententes connexes		
<i>Insertion professionnelle des jeunes</i>		
Carrières vouées au patrimoine - PCH	168 813	166 203
Projet "Mentoring Youth" en culture	415 357	413 679
<i>Développement de stratégies pour les industries culturelles</i>		
Stratégie de formation pour les industries culturelles	581 563	
Carte routière technologique - Nouveaux médias	7 728	
<i>Cheminements professionnels</i>		
Les métiers de la culture, version en ligne		86 193
<i>Stratégies en ressources humaines</i>		
Liens à l'éducation	11 548	245 460
<i>Analyse des professions / promotion</i>		
Compétences et analyses des lacunes en formation		173 048
Compétences, outils et analyse des lacunes en formation	146 711	301 235
<i>Information sur le marché du travail culturel</i>		
Représentation du secteur culturel	136 676	1 248
IMT Les ressources humaines dans le secteur du patrimoine bâti au Canada	133	56 114
<i>Développement de curriculum</i>		
L'art de gérer sa carrière - ajouts disciplinaires	129 273	69 778
	1 597 802	1 512 958
Générés par le Conseil		
Subventions	71 885	50 833
Intérêts et divers	10 573	7 249
Frais d'adhésion	13 885	22 465
Ventes de produits	6 589	9 757
	102 932	90 304
	2 169 085	2 114 925